

Canadian Postmasters  
and  
Assistants Association



l'Association canadienne  
des maîtres  
de poste et adjoints

# Le maître de poste canadien



*décembre 2010*

*Pour une mise à jour sur les  
négociations  
voir à la page 11*



*Pour le sommaire du  
congrès triennal national  
voir à la page 7*

**Visitez régulièrement le site Web de l'ACMPA  
pour vous tenir au courant sur les nouvelles  
informations**

***www.cpa-a-acmpa.ca***



L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est engagée dans la sécurité, la protection et l'exactitude des renseignements personnels concernant ses membres. Les renseignements personnels des membres sont recueillis, conservés, utilisés et divulgués conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de l'ACMPA.

**Présidente nationale**  
Leslie A. Schous

**Vice-présidente nationale**  
Shirley L. Dressler

**Vice-président national**  
Pierre Charbonneau

**Secrétaire-trésorier national**  
Daniel L. Maheux

**Personnel de soutien**  
Sylvie Duguay  
Lise Deschamps  
Pascal Leroux  
Julie Dutton  
Chantal Legault

**Éditeur**  
ACMPA

**Représentants des sections**  
Une liste complète est dans ce magazine.

**Le maître de poste canadien**  
est publié deux fois par année par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.

**CHANGEMENT D'ADRESSE**  
Afin de maintenir nos listes d'envoi à jour, veuillez faire parvenir vos changements d'adresse au bureau national dès que possible.

**Pour tout commentaire,  
suggestion ou correspondance,  
écrire à :**

ACMPA  
281 Queen Mary  
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. 613-745-2095  
Fax 613-745-5559

courriel : [mail@cpaa-acmpa.ca](mailto:mail@cpaa-acmpa.ca)  
site Web : [www.cpa-a-acmpa.ca](http://www.cpa-a-acmpa.ca)

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

# CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off.-bureau	Home-rés.
Mrs. Leslie A. Schous Nat. Pres. / Prés. Nat.	LeslieSchous@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-747-6131
Ms. Shirley L. Dressler Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	ShirleyDressler@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-260-8870
M. Pierre Charbonneau Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	PierreCharbonneau@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-772-2430
Mr. Daniel L. Maheux Nat. Sec.-Treas. / Sec.-Trés. Nat.	DanielMaheux@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-986-8325

## Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Mrs. Louise Ade, Pres., 322 Conception Bay Highway, Conception Bay S. A1X 7A3 (Goulds)	l.ade@nf.sympatico.ca	709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Ms. Kimberly V. Hunt, Vice Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. A1X 6Z7 (Manuels)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-834-8361	709-744-1945
Ms. Joan Murphy, Sec.-Treas., 29 Joshwill Cres, Conception Bay S. A1X 7E2 (Foxtrap)	joanmurphy@nf.sympatico.ca	709-834-0916	709-834-1106	709-834-4176
Mrs. Shari Porter, Dir., Box 104, Brigus A0A 1K0	shariporter@hotmail.com	709-527-2014	709-528-3190	709-528-4795
Mrs. Jackie Buckle, Dir., Box 16112, Stn Foxtrap, CBS A1X 2E2 (Clarke's Beach)	jbuckle@nl.rogers.com		709-786-3662	709-834-6011
Mrs. Donna Gibson, Dir., PO Box 272, Coleys Point South A0A 1X0 (Cupids)	donnagibson17@hotmail.com		709-528-3320	709-786-4388

## Maritime / Maritimes

Mrs. Karen E. MacDonald, Pres., 247 Walker, Summerside C1N 5S6 (Borden-Car.)	k.macdonald1@pei.sympatico.ca	902-436-0464	902-855-2400	902-888-2178
Ms. Catherine B. Léger, Vice Pres., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent E4S 1P2	cleger@aernet.ca	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mrs. Louise Harris, Sec.-Treas., 971 Bradley Street, Wilmot B0P 1W0 (Kingston)	louiseharriscpaa@eastlink.ca	902-242-2622	902-765-2435	902-765-2371
Mrs. Tonya M. Dort, Dir., 54 Sanctuary Drive, Debert B0M 1G0 (Brookfield)	tonyadort@hotmail.com	902-662-3542	902-673-2034	902-662-3539
Ms. Cheryl MacKenzie, Dir., 1487 Route 7, Welsford E5K 3Y5 (Grand Bay)	cam36@hotmail.com	506-486-4868	506-738-2613	506-486-2975
Mme Nathalie Raymond, Dir., 5148 Route 134, Allardville E8L 1B8	n.raymond@rogers.com	506-583-0053	506-725-2003	506-725-9199

## Québec

Mme Jacinthe Turcotte, Prés., 40 rang de la Rivière, Maddington Falls G0Z 1C0 (St-Cyrril.)	jturcacmpa@iviv.qc.ca	819-367-2441	819-397-2319	819-367-2081
Mme Susan Morissette, Vice-prés., 499 8e Rue est, La Guadeloupe G0M 1G0 (St-Honoré)	susanm@tlb.sympatico.ca	418-459-3665	418-485-6355	418-459-6367
M. Jacques Vézina, Sec.-Trés., 814 François Rabelais, Neuville G0A 2R0	vezjac@videotron.ca	418-876-2738	418-876-2084	418-876-2435
Mme Chantal Guillemette, Dir., 69 Ross, Victoriaville G6P 0B3 (St Célest.)	changuillemette@videotron.ca	819-758-1067	819-229-3333	819-758-4415
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 ch. du Quai, St-Joseph de la Rive G0A 3Y0 (Les Éboul.)	gantblanc@derytele.com	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505
M. Steeven Roy, Dir., 124 Rolland, St-Henri G0R 3E0 (St Henri .)	s.roy72@hotmail.com		418-882-2414	418-882-3600

## Ontario

Mrs. Brenda McAuley, Pres., 2004 Sagebrush Place, Sudbury P3A 4X7 (Falconbridge)	bmcauley_cpaa@sympatico.ca	705-521-1888	705-521-1117	705-521-1117
Mrs. Sandra L. Wilson, Vice Pres., 57 Pottinger Street, Lindsay K9V 3X9 (Haliburton)	sandra_cpaa@sympatico.ca	705-878-0384	705-878-8306	705-878-8306
Mr. Doug Collison, Sec.-Treas., 334 Daniel Street, Peterborough K9K 1C5 (Millbrook)	collido@sympatico.ca	705-745-0291	705-932-2990	705-745-5326
Mme Rita Chartrand, Dir., 2 Pioneer Street W Box 203, Markstay P0M 2G0	rchartrand.cpaa.acmpa@true802.ca	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Mrs. Earlene R. Simpson, Dir., PO Box 274, Port Carling P0B 1J0 (Bala)	e.simpson.cpaa@sympatico.ca	705-765-3358	705-762-5412	705-765-0643
Ms. Connie A. Raedts, Dir., 132 Queen St., Angus L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-7377	705-424-5653	705-424-1107

## Manitoba

Mrs. Julie Hughes, Pres., Box 11, Group 4, RR 1, Anola R0E 0A0 (Beausejour)	jjhcpaa@xplornet.ca	204-866-4822	204-268-2731	204-866-3217
Mr. James G. Roszell, Vice Pres., PO Box 1469, Russell R0J 1W0	jroszell@mts.net	204-773-3420	204-773-3283	204-773-3998
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-657-2362	204-657-2453	204-657-2337
Ms. Charlotte Vennard, Dir., PO Box 303, Holland R0G 0X0 (Carberry)	charadam@mts.net	204-526-2412	204-834-3234	204-526-2412
Mr. Raymond Bonk, Dir., PO Box 65, Brunkild R0G 0E0	cpaa.rbonk@gmail.com	204-736-3753	204-736-4712	204-736-3750
Mr. Jacques J. Trudeau, Dir., Box 760, Ile des Chênes R0A 0T0	jacquestrudeau@mts.net	204-878-9998	204-878-2036	204-878-9998

## Saskatchewan

Mrs. Sue A. Verhelst, Pres., PO Box 828, Radville S0C 2G0	president@cpaask.org	306-869-2527	306-869-2433	306-869-2294
Mrs. Trudy S. Labarowski, Vice Pres., PO Box 183, Pennant Station S0N 1X0 (Kyle)	trudy@cpaask.org	306-626-3223	306-375-2285	306-626-3224
Mrs. Lori M. Kachmarski, Sec.-Treas., PO Box 88, Brock S0L 0H0	lori@cpaask.org	306-379-4302	306-379-2040	306-379-4302
Mrs. Janice Colliness, Dir., PO Box 55, Kincaid S0H 2J0 (Glenbain)	jan@cpaask.org	306-264-3869	306-264-3889	306-264-3868
Ms. Laurel H. Garry, Dir., Box 337, Cabri S0N 0J0	laurel@cpaask.org		306-587-2413	306-774-4018
Mrs. Joanne Jewitt, Dir., PO Box 872, Shellbrook S0J 2E0	joanne@cpaask.org		306-747-2501	306-747-3364

## Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mr. Dwayne Jones, Pres., 9 Valiant Cres, Olds T4H 0A7 (Carstairs)	cpaadj@shaw.ca	403-791-2008	403-337-3411	403-791-2008
Mrs. Denice A. Pharis, Vice Pres., PO Box 439, Thorsby T0C 2P0	dpharis@hotmail.ca	780-789-4131	780-789-3600	780-789-3132
Mrs. Rupinder Aulakh, Sec.-Treas., 2308 37B Avenue, Edmonton T6T 1N8 (Nisku)	rupydhindsa@hotmail.com	780-469-8390	780-955-2475	780-485-2276
Mrs. Phyllis Tuttle, Dir., PO Box 657, Evansburg T0E 0T0	ptuttle1956@hotmail.com	780-727-4587	780-727-4404	780-727-2056
Mr. Gerry Henry, Dir., General Delivery, Del Bonita T0K 0S0 (Warner)	gnhenry@toughcountry.net	403-758-6329	403-642-3992	403-758-6497
Mrs. Florence Henning, Dir., PO Box 71, Mayerthorpe T0E 1N0	lams@xplornet.com	780-785-4022	780-786-2122	780-785-3319

## British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Barbara J. Lincoln, Pres., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt V0N 3A4	barb.lincoln@cpaa-bcyukon.com	604-885-6075	604-885-2411	604-885-6006
Mrs. Carolyn Elliott, Vice Pres., 3711 Bosun Way RR 2, Pender Island V0N 2M2	carolyn.elliott@cpaa-bcyukon.com	250-629-3134	250-629-3222	250-629-3133
Mrs. Susan Argotoff, Sec.-Treas., RR1 S-2 C-16, Crescent Valley V0G 1H0	susan.argotoff@cpaa-bcyukon.com	250-359-7544	250-359-7788	250-359-7523
Mrs. Leslie O. Ainslie, Dir., 100-5460 Clements Cres., Peachland V0H 1X5	leslie.ainslie@cpaa-bcyukon.com	250-767-9008	250-767-2251	250-767-2979
Mrs. Zora Dawn McKersie, Dir., PO Box 455, Canal Flats V0B 1B0	dawn.mckersie@cpaa-bcyukon.com	250-349-5455	250-349-5363	250-349-5455
Mrs. Eva Heide, Dir., 304 - 7592 Vedder Rd, Sardis V2R 1C0	eva.heide@cpaa-bcyukon.com	604-792-1478	604-858-6511	604-792-2031

## Message de la Présidente nationale

SALUTATIONS en provenance du 281, rue Queen Mary. L'année qui s'achève a été très occupée, que ce soit avec l'aboutissement des négociations, la tenue des congrès de section, les consultations avec Postes Canada, la demande du STTP afin d'obtenir une revue des unités de négociation et, bien sûr, les enjeux soulevés par nos membres et que nous traitons pour eux.



Les congrès de section se sont très bien déroulés. C'est toujours une excellente occasion pour les officiers nationaux de rencontrer plusieurs de nos membres sur place. Cette année, un grand nombre d'officiers prenaient leur retraite de l'ACMPA. Nous les **REMERCIONS** sincèrement de leur travail et de leur dévouement envers notre Association. Quatorze (14) nouveaux officiers ont été élus. Quelques-uns de ces officiers ont suivi le programme de formation des officiers qui se tenait en juillet dernier, alors que les autres prendront part à la formation qui aura lieu en novembre.

Le congrès triennal national se tenait à Winnipeg, au Manitoba, les 4, 5 et 6 octobre 2010. Comme toujours, ce fut un congrès très productif. Les rapports ont été présentés, les états financiers vérifiés et les budgets ont été approuvés. Plusieurs changements significatifs aux règlements ont été apportés, ce qui permettra à l'ACMPA de se conformer à la Loi sur les organismes à but non lucratif. Dès que nous aurons reçu l'approbation ministérielle, nous les enverrons chez l'imprimeur pour la publication. Une nouvelle édition des règlements sera donc acheminée aux membres une fois imprimée.

Par ailleurs, le congrès triennal national a aussi donné lieu à l'élection des officiers au bureau national. Je remercie les membres de la confiance qu'ils m'ont accordée en m'élisant par acclamation et ce, pour un quatrième mandat à titre de présidente nationale. Je félicite aussi mes collègues officiers :

Shirley L. Dressler, vice-présidente nationale (de langue anglaise)  
Pierre Charbonneau, vice-président national (de langue française)  
Daniel L. Maheux, secrétaire-trésorier national

Tout au long de l'année, nous avons rencontré Postes Canada pour discuter soit de nouveaux enjeux ou d'enjeux courants. Nous avons aussi rencontré nos collègues d'autres unités de négociation afin de discuter de dossiers communs qui ont un impact sur nos membres respectifs.

Les négociations ont été à l'avant-scène une bonne partie de l'année. L'équipe de négociation est très heureuse des résultats. D'ailleurs, nous avons reçu de nombreux commentaires favorables en ce qui a trait à la convention collective. La demande du STTP pour obtenir une revue des unités de négociation est le prochain dossier avec lequel nous devons traiter, vous verrez plus d'informations à ce sujet plus loin dans le magazine.

Les trois (3) prochaines années s'annoncent tout aussi pleines de défis que les dernières. J'ai très hâte de travailler avec mes collègues du bureau national, et de partout au pays, à l'amélioration de l'Association et pour les membres qui nous ont donné l'occasion de les servir au bureau national.

*Leslie A. Schous*

## Heures additionnelles – La veille de Noël et la veille du jour de l'An

par Pierre Charbonneau

À l'approche de la période des Fêtes, nous aimerions faire un rappel des clauses 20.13 et 21.06 de notre convention collective. Oui, ces deux (2) clauses existent toujours et nous vous suggérons de contacter un des représentants de votre section si vous croyez que l'employeur ne les respecte pas.

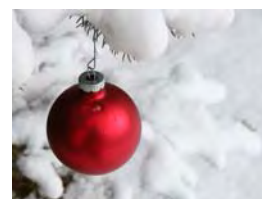
**20.13** Le premier paragraphe de cette clause stipule que « Dans chaque situation, la Société déterminera les heures additionnelles qui sont requises... », donc pour la période des Fêtes, vous devez demander des heures additionnelles à l'employeur et obtenir l'autorisation. Si vous démontrez à l'employeur que vous avez un surplus de travail pour une journée spécifique, il ne devrait pas vous refuser ces heures additionnelles. Un des arguments que vous pouvez utiliser, c'est le nombre d'heures que votre bureau a épargnées au cours de l'été dernier. Si l'employeur refuse des heures additionnelles, nous vous suggérons très fortement de réagir auprès du syndicat.

**21.06** « Sous réserve des besoins opérationnels, **la Société fera tous les efforts raisonnables** pour établir des horaires qui permettront aux employés de finir de travailler au plus tard à seize heures (16 h) la veille de Noël et la veille du jour de l'An, ... »

Notre compréhension est qu'il ne devrait plus y avoir de déplacement de courrier après 16 h. Par conséquent, tout le courrier qui est déposé dans les bureaux par les clients après cette heure ne pourra pas être acheminé avant la prochaine journée de travail. Si l'employeur vous demande de travailler plus tard que 16 h, la veille de Noël et la veille du jour de l'An, réagissez auprès de votre syndicat.

### Vœux de Noël

*La ruée de Noël tire à sa fin,  
Enfin le temps d'être serein,  
Le temps des Fêtes est arrivé,  
En famille, le temps de se rassembler,  
Oui, c'est le temps des réjouissances,  
La « barbe blanche » nous honorera de sa présence,  
Une carte, un cadeau, un baiser sous le gui,  
Porteur pour chacun d'un bonheur infini.*



*Un poème original de Margaret Russell, maître de poste, Cawston (C.-B.)*

Pierre

Chantal

Lise

Stacy

Sophie

Paul

Julie

Leslie

David

## Messages post-triennal

*par Leslie A. Schous*

J'aimerais remercier sincèrement les membres de l'ACMPA pour la confiance qu'ils m'ont démontrée en m'élisant par acclamation et ce, pour un quatrième mandat à titre de présidente nationale.

Les encouragements et l'appui que j'ai reçus comme officier national ont été grandement appréciés et je vous remercie d'avoir l'occasion et le privilège de vous servir à nouveau au cours des trois prochaines années.

À mes collègues Shirley, Pierre et Daniel, félicitations d'avoir été choisis pour représenter les membres de l'ACMPA au niveau national. Nous devons faire face à plusieurs défis au cours des trois prochaines années, mais je suis confiante que l'ÉQUIPE du bureau national surmontera ces défis avec enthousiasme et professionnalisme, gardant toujours en tête les meilleurs intérêts des membres de l'ACMPA.

---

*par Shirley L. Dressler*

J'aimerais remercier sincèrement les membres pour l'appui et la confiance qu'ils m'ont démontrés en me permettant à nouveau de servir l'ACMPA pour un nouveau mandat de trois ans et ce, à titre de vice-présidente nationale (de langue anglaise). C'est un honneur de pouvoir travailler en votre nom au succès de l'Association.

Merci de votre aide au cours des dernières années. C'est toujours un privilège de rencontrer les membres et j'ai très hâte de poursuivre dans cette voie.

Félicitations à mes collègues officiers au bureau national : Leslie, Pierre et Daniel! Je suis très heureuse de pouvoir travailler au sein d'une équipe aussi dévouée envers l'ACMPA.

---

*par Pierre Charbonneau*

C'est avec gratitude que je remercie tous les membres de l'ACMPA de m'avoir réélu comme officier national. Je travaillerai très fort au cours de ces trois prochaines années pour protéger les droits de chacun d'entre vous. À mes collègues, je vous félicite pour votre réélection et je vous demande de vous joindre à moi afin de surmonter les nouveaux défis auxquels notre Association devra faire face.

---

*par Daniel L. Maheux*

Nous pouvons maintenant tourner la page sur le 18<sup>e</sup> congrès triennal national de l'ACMPA. Je suis immensément heureux d'avoir l'occasion de remercier mes confrères et consœurs de l'ACMPA pour l'appui et les encouragements qu'ils m'ont offerts. Je continuerai de travailler très fort pour m'assurer que nos membres et l'Association aient une voix forte et efficace.

J'ai aussi très hâte de travailler avec mes collègues officiers au bureau national et je les félicite de leurs réélections.

Merci à nouveau de votre appui, mais aussi d'avoir pris part à ce processus démocratique. Notre syndicat n'est aussi fort que vous, les membres, le rendez. Votre participation active est la pierre angulaire de nos succès futurs.



## Sommaire du congrès triennal national



par Daniel L. Maheux

Le 18<sup>e</sup> congrès triennal national se tenait à Winnipeg, au Manitoba, les 4, 5 et 6 octobre 2010.

Nous comptons quatre-vingt-dix-huit (98) délégués élus à travers du Canada, qui ont participé au congrès. L'ACMPA accueillait de plus trente deux (32) invités, trois (3) anciens présidents de section, notre conseiller juridique Sean McGee de *Nelligan O'Brien Payne* et cinq (5) membres du personnel de soutien.

L'inscription du dimanche a été suivie par une soirée sociale où les délégués ont eu la chance d'échanger entre eux.

Le congrès s'est officiellement ouvert lundi matin. Nous étions heureux de pouvoir compter sur la présence de Pat Fagan, ancien vice-président national, à titre de parlementaire et, Anne Watts, ancienne présidente de la section des Maritimes, à titre de présidente d'élections. Les trois (3) jours ont été consacrés aux délibérations du congrès. Les divers rapports, ainsi que les propositions de changements aux règlements ont été présentés aux délégués le lundi. Puis, en soirée, la section du Manitoba a été l'hôte d'une merveilleuse soirée souper-théâtre. Le vote sur les propositions de changements aux règlements s'est tenu le mardi. Dans la soirée, les candidats aux postes d'officiers exécutifs nationaux étaient l'hôte d'une soirée sociale dans leurs suites où les délégués et les invités ont pu se côtoyer, socialiser et poser des questions aux candidats sur leur plate-forme respective.

Le mercredi matin, la présidente d'élection a annoncé que tous les officiers nationaux avaient été réélus par acclamation. Ainsi, les officiers exécutifs nationaux pour le prochain mandat de trois (3) ans sont donc :

Présidente nationale – Leslie A. Schous  
Vice-présidente nationale (de langue anglaise) – Shirley L. Dressler  
Vice-président national (de langue française) – Pierre Charbonneau  
Secrétaire-trésorier national – Daniel L. Maheux

Le congrès s'est clôturé avec le banquet de la présidente, le mercredi soir, alors que notre ancien président de la section de la Saskatchewan Darwin Hoimyr et l'ancien vice-président de la section du Québec Bernard Choquette agissaient à titre de maîtres de cérémonie. La soirée s'est poursuivie avec une danse au son de *Danny Kramer Band*.

Dans l'ensemble, le congrès fut un franc succès. Nous aimerions d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les délégués, les officiels du congrès, et le personnel de soutien pour leur travail.

## Faits saillants sur la convention collective

*par Leslie A. Schous*

Pendant les négociations, l'ACMPA et la Société canadienne des postes étaient en accord sur pratiquement tous les éléments de la convention collective. Nous avons convenu de demander à l'arbitre Michel Picher de trancher la seule question sur laquelle nous ne pouvions pas être en accord : le taux de salaire pour la première année d'une entente d'une durée de cinq (5) ans.

Le 4 juin 2010, l'arbitre Picher a rendu sa décision et il a choisi les demandes salariales de l'ACMPA. Cette ordonnance prend la place d'un processus de ratification.

Normalement, vous auriez dû avoir reçu une liste détaillée des changements à la convention collective, alors cet article portera sur les faits saillants de notre nouveau contrat :

- **Augmentation de salaire :**

▶ 1<sup>er</sup> janvier 2010 2,75 % ▶ 1<sup>er</sup> janvier 2011 1,9 % ▶ 1<sup>er</sup> janvier 2012 1,9 %  
▶ 1<sup>er</sup> janvier 2013 1,9 % ▶ 1<sup>er</sup> janvier 2014 1,9 %

En plus d'une réouverture pour les salaires après la deuxième année.

- Une augmentation de 1 % (à 4 %) de la prime d'accomplissement liée au rendement de l'entreprise (PARE) pour tous les membres de l'AMPCA nommés pour une période indéterminée, et le versement de cette prime aux employés nommés pour une période déterminée qui y ont droit.
- Une augmentation de 3 % de l'indemnité de location à chaque année pour tout maître de poste qui fournit les locaux.
- Une augmentation annuelle de l'indemnité des adjoints principaux pour refléter le pourcentage des augmentations annuelles.
- L'augmentation de la prime de quart à 1,15 \$ et de la prime de fin de semaine à 1,40 \$.
- Les employés à temps partiel et les maîtres de poste des bureaux de la catégorie des groupes auront désormais droit aux primes de quart et de fin de semaine.
- Un Programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD) qui prévoit une protection du revenu en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation. Les membres pourront utiliser leurs crédits de congé de maladie accumulés et il y aura un paiement ponctuel d'une prime, en guise de reconnaissance, aux employés comptant cent cinquante (150) jours ou plus de congé de maladie accumulés.
- Les employés admissibles auront droit jusqu'à sept (7) jours de congé pour raisons personnelles à utiliser à leur discrétion pour des congés de maladie ponctuels, pour des rendez-vous personnels ou familiaux, pour les besoins de leur famille ou d'autres raisons personnelles, ou pour couvrir la période d'attente avant de recevoir des prestations du Programme d'assurance-invalidité de courte durée.
- Jusqu'à cinq (5) jours de congé pour raisons personnelles non utilisés pourront être remboursés à la fin de chaque année ou reportés à l'année suivante.



- Introduction d'un nouveau régime de remboursement des médicaments à un niveau prévoyant le remboursement de 80 % du prix des médicaments figurant sur la liste des médicaments approuvés (au moins un médicament sur ordonnance par maladie continuerait d'être remboursé pour tous les problèmes de santé et maladies qui étaient couverts auparavant).
- Tout médicament ayant fait l'objet d'une demande de remboursement acceptée dans les douze (12) mois précédant immédiatement la date de mise en œuvre du nouveau régime continuerait d'être admissible pour la personne ayant fait l'objet du remboursement, et ce, même si le médicament ne figure pas sur la liste mise à jour. Les employés qui ne peuvent pas prendre un médicament admissible pour se soigner pourraient demander une exception.
- Amélioration des avantages sociaux relatifs aux soins de l'ouïe et de la vue et aux services paramédicaux.
- Remboursement pour chirurgie oculaire au laser.
- La nomination d'un adjoint principal à chaque bureau avec un maître de poste au niveau 6 et comptant au moins cent (100) heures de travail.
- Les uniformes seront fournis, par Postes Canada, aux maîtres de poste des bureaux de la catégorie des groupes qui n'ont pas un autre emploi et n'effectuent aucune autre activité dans le bureau de poste.
- Les employés occupant provisoirement un poste d'adjoint principal recevront une rémunération provisoire dès leur premier quart de huit (8) heures.
- Amélioration des droits de mutation pour les adjoints principaux.
- Amélioration de la couverture de soins médicaux d'urgence à l'extérieur de la province pour tous les employés actifs (de 100 000 \$ à 250 000 \$).
- Protection de la septième (7<sup>e</sup>) semaine de vacances annuelles comme droit acquis pour les employés qui étaient sur les effectifs avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qui continueront d'avoir du service continu après cette date.
- Pour compenser les coûts relatifs à l'exploitation d'un bureau de poste (par ex. : téléphone et assurance), Postes Canada paiera une indemnité annuelle supplémentaire aux maîtres de poste qui fournissent les locaux pour le bureau de poste. Cette indemnité est jusqu'à concurrence de 700 \$ par année, allant jusqu'à un maximum total de 420 000 \$ pour l'ensemble de l'unité de négociation.

Nous sommes présentement à réviser toute la documentation finale. À la lumière de nos discussions avec Postes Canada, vous devriez recevoir votre copie de la convention collective peu après le jour de l'An. N'oubliez pas que la responsabilité de vous fournir une copie de la convention collective relève de Postes Canada. Si vous ne recevez pas votre exemplaire, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de zone locale ou votre superviseur pour obtenir une copie.

## ROWENA J. ANDERSON

par Leslie A. Schous

C'est avec beaucoup de regret que je vous annonce le décès de Rowena Anderson, ancienne vice-présidente nationale de l'Association, le 2 mai dernier. En parlant avec Rowena quelques semaines avant son décès, il était évident qu'elle luttait vaillamment contre la maladie et ce, avec la même dignité et la même attitude positive qu'elle avait en représentant les membres de l'ACMPA.



Rowena croyait fermement aux droits des membres de l'ACMPA et elle était une ardente défenseure pour que justice soit rendue. Rowena a servi au sein du bureau de direction de la Section de l'Ontario, ainsi qu'au bureau national :

<b>Section</b>	Directrice :	1981 - 1985
	Vice-présidente :	1985 - 1987
	Présidente :	1987 - 1989
<b>National</b>	Vice-présidente :	1989 - 1995
	Vice-présidente principale :	1995 - 2001

Au niveau national, Rowena a occupé les fonctions de présidente du comité des relations du travail et elle a établi de très hauts standards dans la qualité de son travail. Plusieurs des procédures qu'elle a mises en place à la fin des années 1980 sont toujours en vigueur aujourd'hui. Rowena a servi au sein de plusieurs autres comités, mais son rôle préféré était dans le domaine des relations du travail. Elle était une grande défenseure des membres de l'ACMPA. Son professionnalisme et ses connaissances sont hautement respectés par ses collègues de l'Association et par les gens qu'elle a côtoyés à la Société canadienne des postes.

Nous offrons à sa famille, ses amis et tous ceux et celles qui ont eu la chance de travailler avec « Rene », nos plus sincères condoléances.



### ***In Memoriam*** *du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 octobre 2010*

Mme Michelle Essiambre  
Maria, Que.

Mme Pauline McKinnon  
White Fox, Sask.

Mme Céline Baillargeon  
Notre Dame des Pins, Que.

Mme Valerie Prosko  
Parkerview, Sask.

Mme Beverly Chiasson  
Reserve Mines, N.-É.

Mme Laura (Del) Adell Gillis  
Airdrie, Alb.

Mme Marion Cooper  
Dorset, Ont.

Mme Helen Trimble  
Loon Lake, Sask.

Mme Dyane Ste-Marie Forget  
Rivière Rouge, Que.

Mme Sandra Daub  
Dixonville, Alb.

Mme Margaret Elizabeth Webb  
Armstrong, B.C.

Mme Luce Paiement  
Calixa-Lavallée, Que.

Mme Linda Boland  
Gambo, T.-N.

Douglas Murphy  
ancien maître de poste  
Sheet Harbour, N.-É.

Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis.

## Mise à jour sur les Relations du travail

*par Shirley L. Dressler*

Le comité des relations du travail continue de travailler avec diligence de sorte à traiter tous les griefs des membres. La gestion des présences, les congés spéciaux et la dotation continuent d'être des enjeux que nous devons adresser régulièrement.

Un grief national en ce qui a trait à l'accès à l'information médicale (AIM) a eu lieu le 5 août dernier. Les parties se sont rencontrées et, avec l'aide de l'arbitre Jolliffe, nous avons été en mesure de conclure un protocole d'entente. Nous nous sommes entendus sur le fait que le formulaire AIM ne serait utilisé que lorsque l'employeur a des motifs valables de demander plus d'informations, de plus, cette information additionnelle doit être pertinente et reliée au cas. Ces changements devraient empêcher la Société « d'aller à la pêche » pour obtenir de l'information. Nous encourageons donc les membres à partager l'information reçue de Manuvie avec leur docteur, lorsqu'un formulaire AIM est requis, et de s'assurer que l'information médicale appropriée est fournie. Les médecins peuvent utiliser leur propre jugement à savoir si la révélation des détails, comme le diagnostic, est essentielle pour résoudre ou apaiser les inquiétudes de la Société.

Ceci dit, veuillez appeler un membre de votre bureau de direction de section, si vous croyez que vos droits dans la convention collective ne sont pas respectés.

## Revue des unités de négociation

*par Leslie A. Schous*

Vous vous rappellerez sûrement, suite à la publication du **Bulletin spécial** que nous avons envoyé à tous nos membres, le 1<sup>er</sup> février, que le **STTP a fait une demande au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) pour obtenir une revue des unités de négociation au sein de Postes Canada.**

Nous vous avons fait rapport au cours des deux (2) dernières années, que le STTP nous avait approchés afin de fusionner nos deux unités de négociation. Nous avons dit non à plusieurs reprises, mais de toute évidence, le STTP n'accepte pas « non » comme réponse. Le STTP a indiqué dans sa demande au CCRI que l'ACMPA devrait être divisée en deux et qu'ils devraient représenter tous les membres de notre unité de négociation, à l'exception des maîtres de poste. Selon le STTP, ces derniers feraient donc partie de l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC). Lors d'une réunion spéciale avec l'exécutif de l'AOPC, ces officiers ont indiqué qu'ils étaient heureux avec la structure actuelle des unités de négociation.

Dès la réception de la demande du STTP au CCRI, un comité spécial a été formé pour effectuer une recherche et compiler toute la documentation requise pour notre réponse au CCRI. Notre soumission a été préparée par notre firme légale, Nelligan O'Brien Payne, et elle a été acheminée au CCRI le 26 février dernier.

Au début d'avril 2010, nous avons envoyé une nouvelle « Déclaration de souhaits » à tous nos membres : les employés nommés pour une période indéterminée et déterminée, les membres honoraires, associés ou à vie, et nous leur avons demandé leur appui envers l'ACMPA d'être notre propre unité de négociation. Un rappel pour retourner la Déclaration a aussi été envoyé au début de juin, puis un autre à la mi-septembre. À ce jour, la réponse a été excellente. Rappelez-vous, si vous n'avez pas retourné votre Déclaration de souhaits, veuillez le faire dès que possible.

Les parties concernées par cette demande seront entendues par le CCRI le 5 novembre 2010. Cette réunion de gestion de cas représente une procédure préliminaire, et elle fait partie intégrante de l'audition qui pourrait être requise dans le cadre du processus.

Nous ferons de notre mieux pour vous tenir informés du déroulement et des résultats du processus.

## POURQUOI DÉPOSER UN GRIEF ?

*par Sean McGee  
conseiller juridique*

La plupart des gens n'aiment pas la confrontation. Certains vont endurer les désagréments d'un problème longtemps avant de l'affronter. D'autres peuvent avoir peur des conséquences qui pourraient survenir en soulevant un problème ou en essayant de le solutionner.

L'une des raisons principales d'avoir une convention collective est en effet d'établir une façon simple et efficace (ou du moins, aussi simple et efficace que possible) de résoudre les différends. Le processus de grief est ainsi l'élément clé du processus de résolution de conflit.

Parfois les membres sont tentés de ne pas soumettre de grief. « Je ne veux pas faire de remous » ou « c'est trop compliqué » sont parmi les raisons mentionnées par les gens lorsqu'ils décident de ne rien faire face à un problème. Une des difficultés avec cette approche, c'est que presque tous les problèmes sont plus faciles à régler tôt que tard. Une autre des problématiques repose sur les délais prescrits (25 jours, excluant les fins de semaine et les jours fériés) pour déposer un grief selon les modalités de la convention collective. Finalement, et plus important encore, si nous permettons à une pratique quelconque de progresser dans le temps et qu'elle devienne acceptée, nous pouvons atteindre un point où les droits des employés sont perdus à jamais pour tous.

Cela ne veut pas dire que chaque problème doit devenir un enjeu majeur. La convention collective encourage tous les membres de l'ACMPA à essayer de résoudre leurs problèmes avant qu'ils ne deviennent matière à grief. D'ailleurs, lorsqu'un grief est déposé, la majorité des cas sont résolus rapidement au niveau de la section. Votre Association essaie de mettre en pratique une approche de résolution de problème et, très souvent, les enjeux sont réglés par un simple appel téléphonique ou par le biais d'une discussion face à face.

Les quelques griefs qui ne peuvent être résolus de cette façon peuvent être référés en arbitrage. Il s'agit d'une tierce partie indépendante qui écoute le différend de deux parties dans un environnement plutôt informel et qui décide alors de ce qui devrait être fait dans les circonstances.

Votre point initial de contact est donc votre section. Si vous avez un enjeu, la meilleure approche est de soulever la question et de traiter des petits problèmes rapidement et informellement avant qu'ils ne deviennent des enjeux majeurs. Si cette approche ne fonctionne pas, discutez du problème avec un représentant de votre section. Il ou elle pourra vous recommander la meilleure façon de faire de sorte à ce que vous obteniez une solution raisonnable et équitable à votre problème.



## Santé et sécurité

*par Pierre Charbonneau  
membre du comité sur la santé et la sécurité*

La partie II du Code canadien du travail prescrit la réglementation à respecter en matière de santé et sécurité au travail.

Il y a douze (12) bureaux de poste à travers le pays comptant plus de vingt (20) employés qui sont représentés par une ou plusieurs unités de négociation (ex. : ACMPA et FFRS). Chacun de ces bureaux a besoin d'un comité de santé et sécurité composé d'au moins deux (2) représentants des employés et deux (2) représentants de l'employeur. L'ACMPA a déterminé qu'un des deux (2) représentants des employés **serait le maître de poste**.

L'ACMPA a aussi déterminé que, dans les bureaux de poste comptant moins de vingt (20) employés et qui comprend uniquement des membres de l'ACMPA, le représentant en santé et sécurité serait le maître de poste.

Dans les bureaux de poste comptant moins de vingt (20) employés et qui comprennent de plus d'une unité de négociation (ex. : ACMPA et FFRS), l'ACMPA et le STTP ont convenu de tenir des élections si chaque unité de négociation propose un candidat au poste de représentant en santé et sécurité. Les parties avaient espoir de finaliser toutes les élections pour la mi-septembre. L'ACMPA et le STTP ont déterminé que cent soixante-quinze (175) bureaux devaient organiser des élections. Le maître de poste conservera son statut de représentant en santé et sécurité dans les bureaux où des élections ne sont pas requises. À ce jour, seulement dix-sept (17) bureaux ont été identifiés avec un représentant en santé et sécurité d'une autre unité de négociation.

Les représentants en santé et sécurité qui n'ont pas encore reçu leur trousse de formation recevront cette information dans un proche avenir.

Nous sommes confiants que les employés de toutes les unités de négociation sont équitablement représentés lorsqu'il est question de santé et sécurité dans leur milieu de travail.



# TAUX DE RÉMUNÉRATION D'AFFECTATION PROVISOIRE

En vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2011

Appendice « A »

Niveau 1	Intérimaire dans un :					
	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
17.99	19.36	20.24	21.10	21.94	23.12	23.94
18.42	19.36	20.24	21.10	21.94	23.12	23.94
18.91	19.36	20.24	21.10	21.94	23.12	23.94
19.80	20.28	20.24	21.10	21.94	23.12	23.94
20.73	22.12	22.04	21.86	21.94	23.12	23.94
21.77	23.15	22.99	22.61	22.69	23.12	23.94

Niveau 2	Intérimaire dans un :				
	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
19.36	20.24	21.10	21.94	23.12	23.94
19.80	20.24	21.10	21.94	23.12	23.94
20.28	21.14	21.10	21.94	23.12	23.94
21.16	22.04	22.61	21.94	23.12	23.94
22.12	22.99	23.38	23.45	23.12	23.94
23.15	24.06	24.12	24.20	23.89	23.94

Niveau 3	Intérimaire dans un :			
	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
20.24	21.10	21.94	23.12	23.94
20.67	21.86	21.94	23.12	23.94
21.14	22.61	21.94	23.12	23.94
22.04	23.38	22.69	23.12	23.94
22.99	24.12	24.20	23.89	23.94
24.06	24.89	25.09	25.38	24.72

Niveau 4	Intérimaire dans un :		
	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
21.10	21.94	23.12	23.94
21.86	22.69	23.12	23.94
22.61	23.45	23.89	23.94
23.38	24.20	24.62	24.72
24.12	25.09	25.38	25.50
24.89	25.71	26.00	26.28

Niveau 5	Intérimaire dans un :	
	Niveau 6B	Niveau 6A
21.94	23.12	23.94
22.69	23.89	23.94
23.45	24.62	24.72
24.20	25.38	25.50
25.09	26.00	26.28
25.71	26.90	26.93

Augmentation minimum	
	(2011/01/01)
Niveau 2	0.44
Niveau 3	0.43
Niveau 4	0.74
Niveau 5	0.62
Niveau 6B	0.62
Niveau 6A	0.65

Niveau 6B	Intérimaire :
	Niveau 6A
23.12	23.94
23.89	24.72
24.62	25.50
25.38	26.28
26.00	26.93
26.90	27.85

# TAUX DE RÉMUNÉRATION D'AFFECTATION PROVISOIRE

En vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2011

Appendice « A » + 1 %

À compter du 31 déc. 2009, le taux de salaire des employées qui faisaient partie des effectifs en qualité d'employées nommées pour une période indéterminée le 31 déc. 2005 et ayant complété vingt-huit (28) ans d'emploi indéterminé, est majoré de un pour cent (1 %).

Nonobstant l'alinéa ci-haut, les employées qui sont admissibles à une indemnité de départ complète résultant du fait qu'elles avaient complété vingt-huit (28) années de service en date du 31 déc. 2005 ne sont pas admissibles à la majoration de un pour cent (1 %).

Niveau 1	Intérimaire dans un :					
	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
18.17	19.55	20.44	21.31	22.16	23.35	24.18
18.60	19.55	20.44	21.31	22.16	23.35	24.18
19.10	19.55	20.44	21.31	22.16	23.35	24.18
20.00	20.48	20.44	21.31	22.16	23.35	24.18
20.94	22.34	22.26	22.08	22.16	23.35	24.18
21.99	23.38	23.22	22.84	22.92	23.35	24.18

Niveau 2	Intérimaire dans un :				
	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
19.55	20.44	21.31	22.16	23.35	24.18
20.00	20.44	21.31	22.16	23.35	24.18
20.48	21.35	21.31	22.16	23.35	24.18
21.37	22.21	22.84	22.16	23.35	24.18
22.34	23.22	23.61	23.68	23.35	24.18
23.38	24.30	24.36	24.44	24.13	24.18

Niveau 3	Intérimaire dans un :			
	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
20.44	21.31	22.16	23.35	24.18
20.88	22.08	22.16	23.35	24.18
21.35	22.84	22.16	23.35	24.18
22.26	23.61	22.92	23.35	24.18
23.22	24.36	24.44	24.13	24.18
24.30	25.14	25.34	25.63	24.97

Niveau 4	Intérimaire dans un :		
	Niveau 5	Niveau 6B	Niveau 6A
21.31	22.16	23.35	24.18
22.08	22.92	23.35	24.18
22.84	23.68	24.13	24.18
23.61	24.44	24.87	24.97
24.36	25.34	25.63	25.76
25.14	25.97	26.26	26.54

Niveau 5	Intérimaire dans un :	
	Niveau 6B	Niveau 6A
22.16	23.35	24.18
22.92	24.13	24.18
23.68	24.87	24.97
24.44	25.63	25.76
25.34	26.26	26.54
25.97	27.17	27.20

Augmentation minimum	
	(2011/01/01)
Niveau 2	0.45
Niveau 3	0.44
Niveau 4	0.75
Niveau 5	0.63
Niveau 6B	0.63
Niveau 6A	0.66

Niveau 6B	Intérimaire :
	Niveau 6A
23.35	24.18
24.13	24.97
24.87	25.76
25.63	26.54
26.26	27.20
27.17	28.13